

Pôle Maritime du SIBA

Réhabilitation du Domaine Public Maritime du Bassin d'Arcachon

Réhabilitation des friches, restauration
de vasières et maintien du potentiel
ostréicole



BASSIN
D'ARCACHON
SIBA

Un Projet de territoire

2016

Alerté par la profession ostréicole, le Préfet de Nouvelle Aquitaine lance une dynamique pour l'élaboration d'un programme d'actions pour le Bassin

2017

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon inscrit un objectif de réhabilitation

de 75 % des friches, d'ici 2032

2018-2023

Avec le soutien financier de la Région Nouvelle Aquitaine, de l'OFB-PNMBA, de l'AEAG, le SIBA porte des actions pilotes de réhabilitation >> il utilise les moyens nautiques de la Charente maritime, du CRCAA et de prestations extérieures.

Les méthodes d'intervention sont définies en respect des cadences nécessaires et des enjeux environnementaux → une étude collégiale portée par le CRCAA en 2023 préfigure l'investissement nécessaire.

Moyens nécessaires

- **Un navire principal** pour le transport des équipements et des déchets,
- **Des engins pour l'enlèvement des ferrailles et des coquilles**
- Idéalement marinisé **pour damer le terrain**,
- **Et pour broyer** les coquilles
- **Une vedette de servitude / vedette bathymétrique**
- **Une base à terre et une barge**, si le budget le permet

>> le SIBA est sollicité pour renforcer son pôle maritime au bénéfice de tous

5 M€ HT soit 6 M€ TTC

Sollicitation du groupe DLAL FEAMPA pour un accompagnement à **hauteur de 80%**



Le plan de financement

Recettes	Montant TTC €	Montant HT €	% HT
RÉGION	1 000 000 €	1 000 000 €	20 %
ÉTAT	1 000 000 €	1 000 000 €	20 %
FEAMPA	2 000 000 €	2 000 000 €	40 %
SIBA	1 064 000 €	1 000 000 €	20 %
FCTVA	936 000 €	- €	0 %
TOTAL	6 000 000 €	5 000 000 €	100 %

Le développement du pôle maritime du SIBA pour la réhabilitation du DPM,
un projet soutenu par le groupe DLAL FEAMPA du Pays Bassin d'Arcachon –
Val de L'eyre.



Cofinancé par
l'Union européenne



Stratégie de réhabilitation

60 ha /an

à vocation
environnementale ou
mixte sous maîtrise
d'ouvrage SIBA

16 ha /an

de réaménagements de zones
productives + entretien de zone y
compris mixte sous maîtrise
d'ouvrage du CRCAA

+ intervention DDTM

(sécurité de la navigation)

+ autres travaux annexes

(entretien des ports, des chenaux...)

RÉHABILITATION DES FRICHES,
RESTAURATION DES VASIÈRES
ET MAINTIEN DU POTENTIEL
OSTRÉICOLE

DU BASSIN D'ARCACHON
CONVENTION CADRE

entre l'Etat, l'OFB, l'AEAG,
la Région Nouvelle Aquitaine,
le SIBA et le CRCAA

Version 10/2025

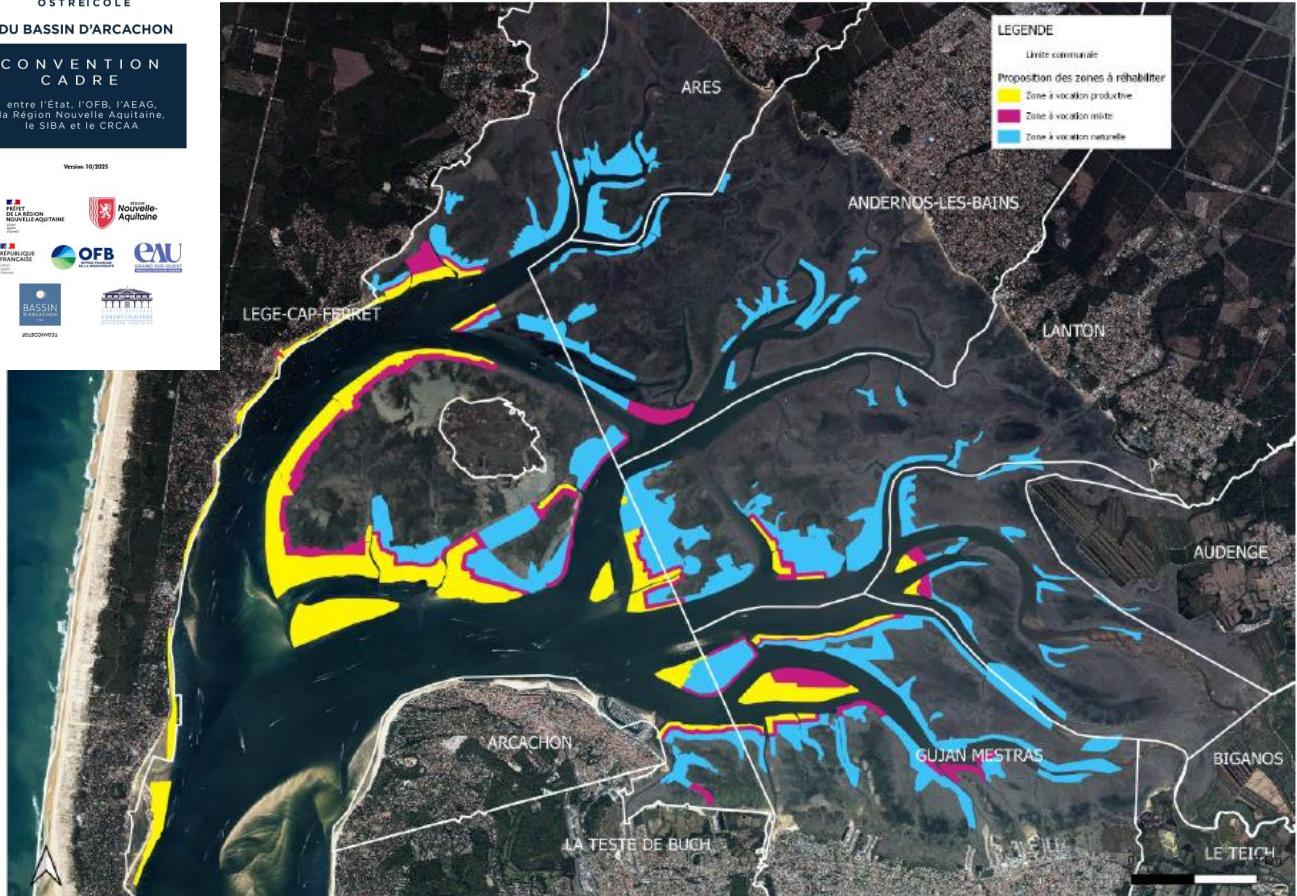


Figure 1 : Carte présentant les périmètres potentiels d'interventions en fonction des vocations futures (Jaune : ostréicole ; bleu : restauration de vasière ; violet : enjeux mixte)

Gouvernance & fonctionnement

Interventions annuelles :			
Maîtrise d'ouvrage	SIBA	CRCAA	DDTM
Maîtrise d'œuvre & réalisation	SIBA	SIBA	SIBA
Financement	SIBA- OFB/PNMBA AEAG	CRCAA & subventions	ETAT

→ Rôle central d'un **COPIL** (ETAT-REGION-PNMBA-AEAG-CRCAA-SIBA) : ciblage des zones à enjeu environnemental (N-2), validation des zones et protocoles d'intervention après diagnostics /SIBA (N-1), organisation du plan de charge en lien avec les besoins du CRCAA sur les zones productives (N-1), partage des bilans et des suivis (N+1)

Calendrier d'investissement

Investir par priorité : en premier, navires, engins, pour rester dans l'enveloppe de 5 M€.

- 17 novembre 2025 : attribution des fonds Région Nouvelle Aquitaine
- 15 décembre 2025 : délibération du SIBA pour engager le projet
- Début Janvier 2026 : attribution du marché d'AMO pour préparer un marché de conception / réalisation du futur navire
- Septembre 2026 : attribution des fonds FEAMPA- ETAT
- Décembre 2026 : attribution du marché de construction du navire et de celui des engins
- 2029 : mise en service



Cofinancé par
l'Union européenne



Pour mémoire :
Champs d'intervention
du Pôle maritime du SIBA



**BASSIN
D'ARCACHON**
SIBA

MAINTIEN DES USAGES & SÉCURITÉ DES USAGERS



UN SERVICE
D'ÉTUDES



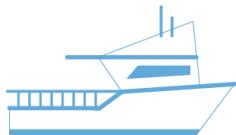
UNE ÉQUIPE
DE 7 MARINS



DES MOYENS
NAUTIQUES
ET TECHNIQUES

25m

UNE DRAGUE
ASPIRATRICE
DE 25M



UNE VÉDETTE
HYDROGRAPHIQUE



UNE ÉQUIPE
POUR RESTITUER
LES DONNÉES
BATHYMETRIQUES

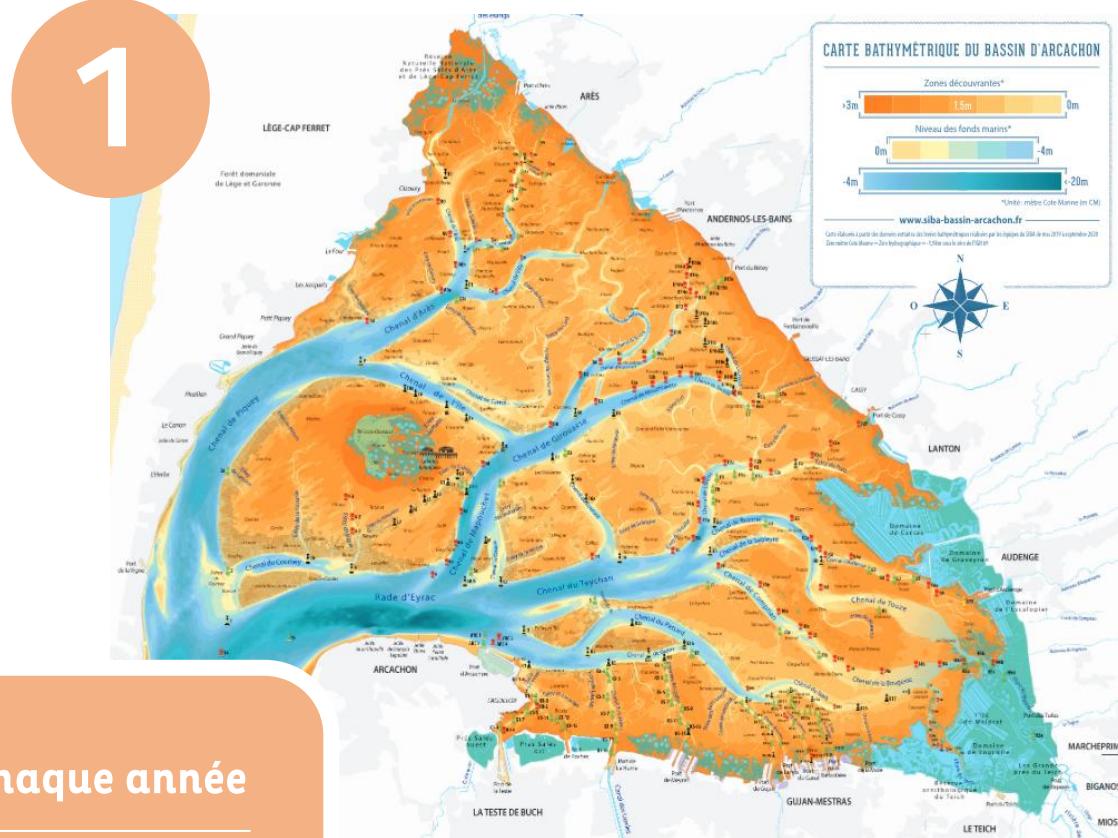


- ▶ **DESSABLAGE** de la Leyre
- ▶ **LEVÉS BATHYMÉTRIQUES**
- ▶ **RÉ-ENSABLEMENT** des plages
- ▶ **RÉHABILITATION** du domaine public maritime (dpm)
- ▶ **BALISAGE** des chenaux intérieurs du Bassin d'Arcachon
- ▶ **DRAGAGE** des chenaux d'accès au port et accès au riuage

Levés bathymétriques

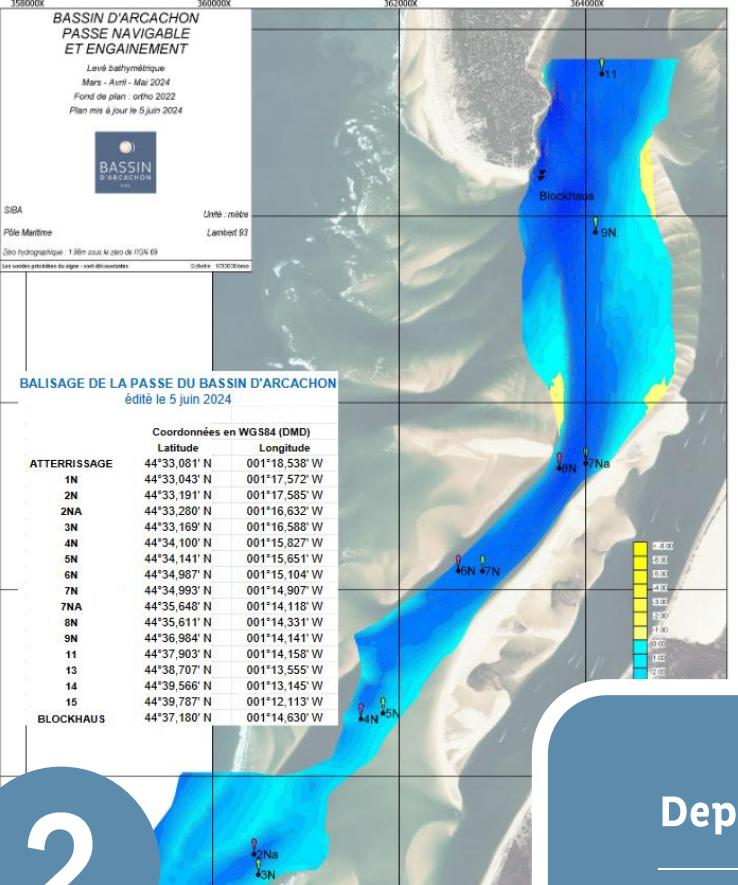
MESURER LE RELIEF SOUS-MARIN

1



Chaque année

BATHYMETRIE
INTRA BASSIN

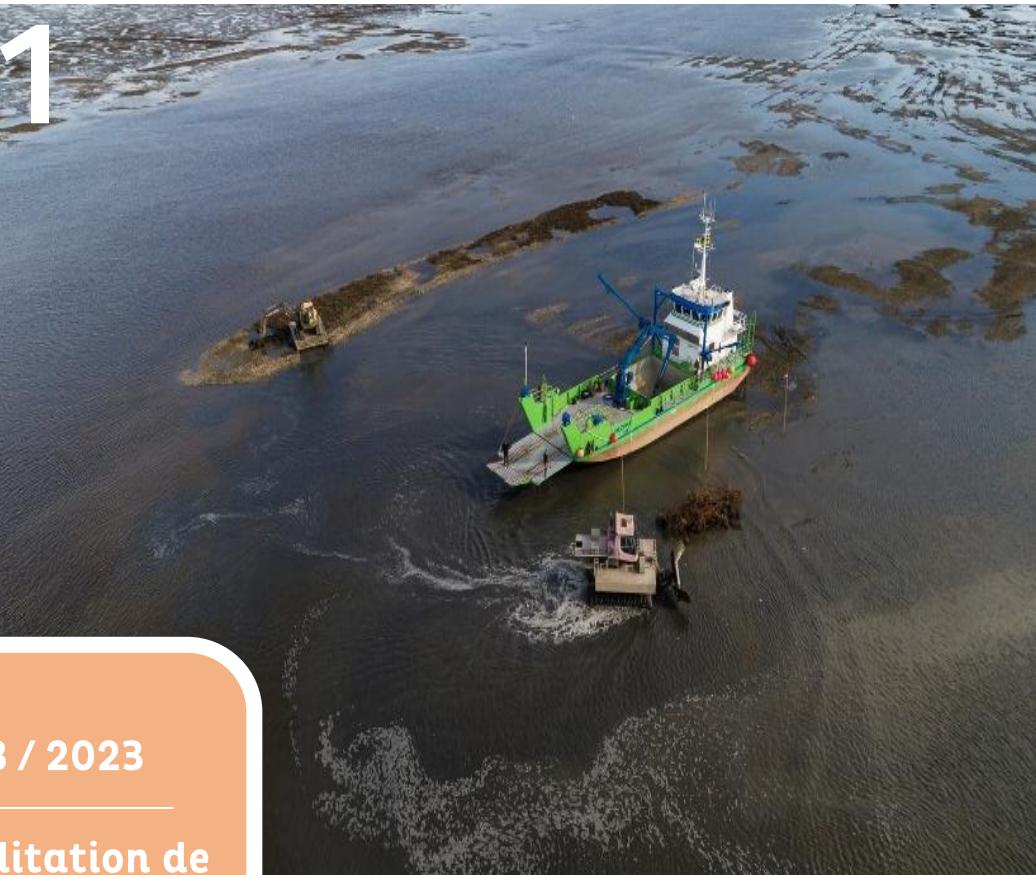


2

Depuis 2023

BATHYMETRIE
PASSE NORD

Réhabilitation du Domaine Maritime (DPM)



1



2018 / 2023

Réhabilitation de
200 ha

Dragage des ports et chenaux :

Une compétence confiée au SIBA par les communes et le Syndicat des ports (SMPBA)



2 à 5
PORTS
DRAGUÉS / AN

DRAGAGES
HYDRAULIQUES
ET MÉCANIQUES



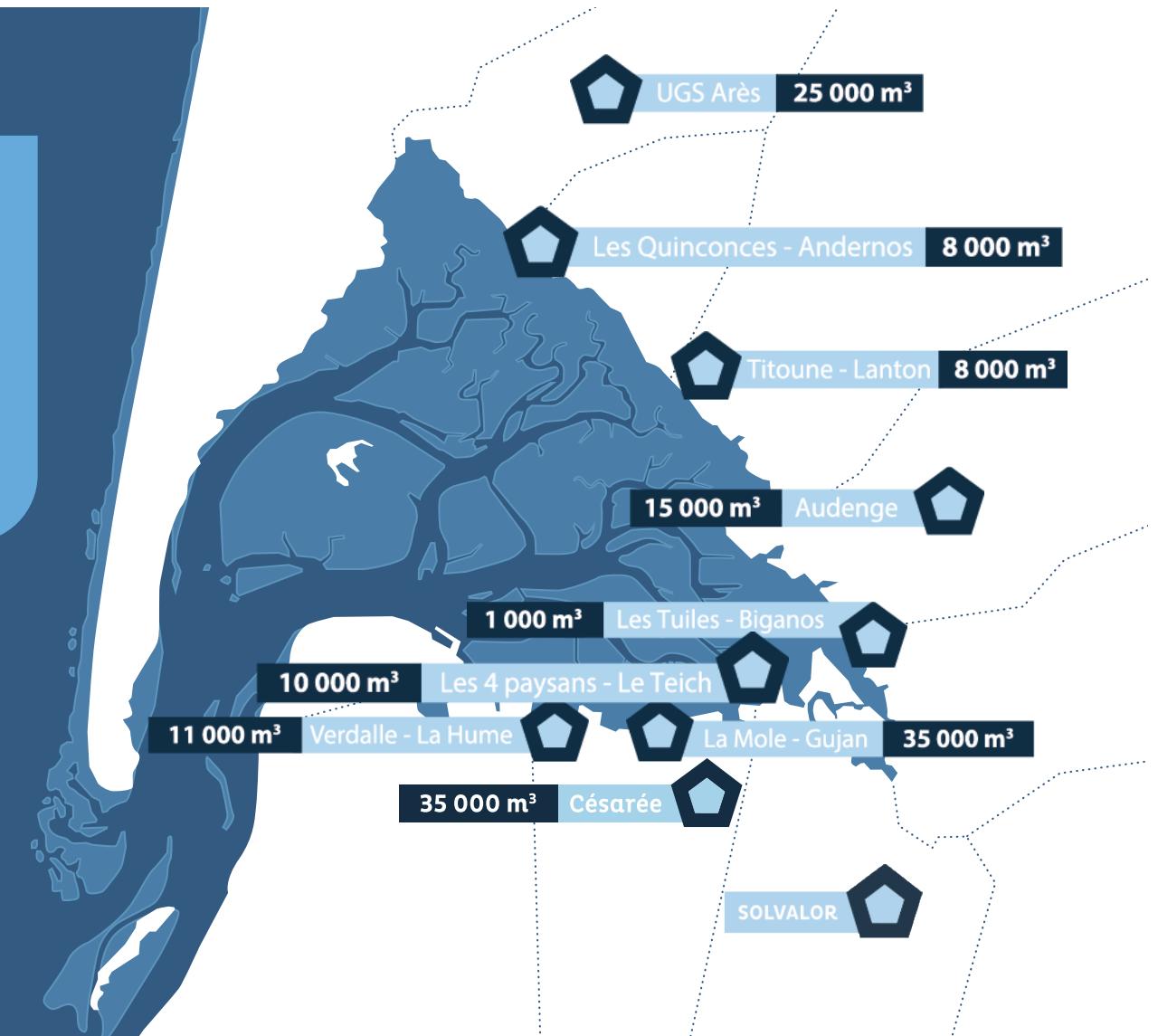
Un choix du territoire : Retour à terre des sédiments extraits !

10 unités de gestion
des sédiments à terre

exploitées par le SIBA (7) et le SMPBA (2) et
une privée au Teich (Solvalor)

SOIT 30 000 M³ / AN
DE MATERIAUX DISPONIBLES

Les sédiments du Bassin d'Arcachon
sont classés non inertes et non
dangereux.



Unités de gestion des sédiments

pour optimiser la gestion à terre et préparer les matériaux

60 000 m³

Capacité totale des 2 UGS :
Arès & Césarée



2022: UGS Arès – 25 000 m³ – Projet Biodiv+

4 000 m²

Surface de stockage couverte,
2 000 m² par UGS



2025: UGS Césarée – 35 000 m³ – Centrale photovoltaïque

Une ressource locale à fort potentiel

180 000 m³ valorisés dans une dizaine de filières

